

Aménagement du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire du centre-ville d'Alençon

Un projet entre patrimoine et modernité au bénéfice de l'attractivité du cœur de ville

L'aménagement du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) du centre-ville d'Alençon va prochainement entrer dans sa phase opérationnelle de travaux. Quelques jours après la pose du panneau réglementaire de chantier, l'une des vues architecturales présentant l'extension du futur PSLA a suscité des réactions.

Retour sur la genèse du projet

La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA), en lien avec ses partenaires, s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme de réalisation de pôles de santé afin de faire face au déficit de praticiens libéraux sur le territoire.

Menés en partenariat avec l'État et la Région Normandie, les trois projets situés à Saint-Germain-du-Corbéis (ouvert depuis septembre 2020), Alençon / Monsort-Perseigne (livrable en juin 2021) et Alençon / Providence (livrable au dernier trimestre 2022) ont pour ambition de permettre un accès de qualité aux soins à destination de l'ensemble de la population.

La CUA a fait le choix d'implanter ces pôles de santé sur des espaces précédemment bâtis en veillant à respecter un cahier des charges répondant aux exigences de l'accueil des publics, aux attentes des praticiens et au respect du patrimoine existant.

C'est dans ce cadre que s'est opérée la définition de l'aménagement du PSLA de la Providence à Alençon au sein de la Maison du Général Bonet.

Le projet élaboré par l'architecte Anthonin ZIEGLER a privilégié l'intégration patrimoniale de l'équipement qui :

- **préserve et valorise les caractéristiques architecturales des bâtiments existants et conservés sur site ;**
- **permet la construction d'un bâtiment complémentaire indispensable au programme médical et d'écriture architecturale contemporaine articulée avec l'existant. En effet, malgré son apparence extérieure, la fragilité du bâtiment ancien de l'hôtel Bonet et sa structure complexe entraînaient l'intégration d'une extension.**

Ainsi, il convient de préciser que l'extension de la Maison Bonet :

- vient s'implanter au droit exact de l'ancien rempart découvert et mis en valeur dans le cadre de l'aménagement du parc urbain ;
- reprend les principes d'implantation des bâtiments anciens existants sur le site ;

Retrouvez toute l'actualité de la
Communauté Urbaine d'Alençon sur
www.cu-alencon.fr



et abonnez-vous à la newsletter !

- permet une articulation avec la partie ancienne au travers d'une passerelle, générant de fait un espace entre les deux époques et préservant les cheminements piétons vers la place du Plénitre ;
- est largement vitrée et dotée d'un parement extérieur en briques de teinte ocre/gris s'inscrivant dans les tons des pierres et enduits des bâtiments environnants.

Une vue complémentaire du projet (voir ci-dessous) illustre le soin apporté à la cohabitation de bâtiments de diverses époques au service de l'attractivité du cœur de ville alençonnais.



© Anthonin ZIEGLER Architecte

La réalisation de ce pôle de santé, qui entend sauvegarder la Maison Bonet et ses dépendances, s'inscrit dans la continuité de l'histoire architecturale d'Alençon et du projet mené sur le parc urbain de la Providence, espace public alliant patrimoine et modernité.

Ce projet a fait l'objet de toutes les validations nécessaires à sa réalisation. Il a ainsi reçu des avis favorables du Maire d'Alençon (16 mai 2019), de l'Architecte des Bâtiments de France (23 mai 2019) et de la DRAC (19 juin 2019), auxquels s'est ajouté l'affichage réglementaire du permis de construire sur site.

La CUA, soucieuse de nourrir un dialogue constructif avec le réseau associatif local en matière de préservation du patrimoine, rencontrera prochainement la Société des Amis du Viel Alençon afin d'évoquer ce projet d'aménagement et lever les incompréhensions.

Retrouvez toute l'actualité de la
Communauté Urbaine d'Alençon sur
www.cu-alencon.fr



et abonnez-vous à la newsletter !